

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES**

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	45	37 (5 pouvoirs)

Séance du 17 novembre 2022

Date de la convocation

10 novembre 2022

Date d'affichage

10 novembre 2022L'an deux mille vingt-deux, **le dix-sept novembre, à 20 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 10 novembre 2022 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :Objet de la délibération
n° D2022_11_11_228

**Contrat de projet animateur
PAEC**

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	M. JACQUARD
	Jean-François	JANNET		x	JM. GAUTHIER
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	L. COMTET
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		

LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	S. PERI
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Estelle	MAINGUE LAGRANGE	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élu : **Jean-Michel GAUTHIER**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3 II,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

La nouvelle politique agricole (PAC) commune de l'Union Européenne propose un nouveau dispositif PAEC à partir de 2023. La CCD en partenariat avec les acteurs locaux a souhaité faire acte de candidature en mai 2022 pour déposer une proposition en septembre 2022.

Le nouveau dispositif vise à répondre à deux enjeux environnementaux, la qualité de l'eau et la préservation de la biodiversité, en soutenant l'évolution des pratiques et l'adaptation des exploitations agricoles au changement climatique.

Le projet de PAEC a fait l'objet de deux délibérations en bureau pour déposer le PAEC et les demandes de financement. Outre le financement des MAEC, le budget prévoit le financement d'un poste en CDD d'un an qui remplira toutes les missions prioritaires pour la bonne mise en œuvre du PAEC (territoire de près de 80 communes, 65 000 ha de SAU):

- Préparation des notices, des couches cartographiques et la finalisation des paramètres des mesures,
- Information et communication sur les MAEC accessibles,
- Accompagnement des agriculteurs volontaires,
- Réalisation des diagnostics individuels / plans de gestion obligatoires et non rémunérés par les mesures,
- Organisation des formations obligatoires des bénéficiaires dans les 2 premières années du contrat,
- Gouvernance PAEC (COPIL, GT, animation du partenariat) et suivi de la contractualisation (suivi/bilan PAEC),
- Récapitulatif détaillé du prévisionnel des engagements du 15 mai à remettre aux DDT pour le 1 septembre pour chaque campagne de contractualisation,
- Accompagnement technique des contractants notamment vis-à-vis des obligations des cahiers des charges des mesures à respecter (mise à jour des plans de gestion, suivi technique en cours de contrats),
- Mettre en place toutes actions complémentaires contribuant aux objectifs du PAEC (démonstrations, référentiels régionaux de plantes, ...).

A compter du 1^{er} janvier 2023, il ou elle sera encadré(e) par le responsable de pôle développement durable en lien avec la chargée de mission agro-écologie PSE. Le chargé d'étude Natura 2000 apportera un appui sur les MAEC de gestion des prairies. Les syndicats de rivières partenaires interviendront en appui sur leur bassin versant.

Le contrat d'un an sera renouvelé fin 2023 si un accord de financement d'une seconde année d'animation de contrat est obtenu. Le plan de financement prévisionnel annuel est : 55% MASA et 45 % EPCI partenaires soit un total annuel de 52 000 € prévisionnel frais directs et indirects de 25% inclus.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De créer un contrat de projet d'animateur PAEC à compter de la prise de poste pour une durée d'un an renouvelable une fois,
- De préciser que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35H00 hebdomadaires,
- De décider que la rémunération pourra être rattachée au cadre d'emploi des techniciens,
- D'habiliter l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 31 voix pour, 6 voix contre et 17 abstentions :

- **De créer** un contrat de projet d'animateur PAEC à compter de la prise de poste pour une durée d'un an renouvelable une fois,
- **De préciser** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35H00 hebdomadaires,
- **De décider** que la rémunération pourra être rattachée au cadre d'emploi des techniciens,
- **D'habiliter** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Ainsi fait et délibéré, le 17 novembre 2022

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

